



Conseil départemental de la Manche

26 mars 2021 à 14H00

Présentation des candidatures

Rauville-la-Bigot

Les 5 orientations de la politique territoriale 2016-2021

- 1 Un contrat de territoire renouvelé avec **les 8 intercommunalités et Cherbourg-en-Cotentin, Saint-Lô, Coutances, Granville et Avranches** (*les 5 communes les plus peuplées au sein d'une aire urbaine regroupant à minima 5 000 emplois*) en lien avec la politique régionale.
- 2 Un partenariat avec **65 pôles de services de proximité** ayant un rôle de centralité dans la Manche afin de les conforter dans leur fonction d'accès aux services et d'améliorer leur attractivité.
- 3 Un soutien réaffirmé aux **communes rurales** pour réaliser leurs projets d'équipements : **le Fonds d'Investissement Rural**.
- 4 Un effet levier significatif grâce à des **modalités techniques et financières adaptées**.
- 5 Une prise en compte accrue des **préoccupations sociales liées aux compétences du Département** (ne concerne que les contrats avec les intercommunalités et les Contrats de Pôles de Services)

Le Fonds d'Investissement Rural

A qui s'adresse-t-il ?

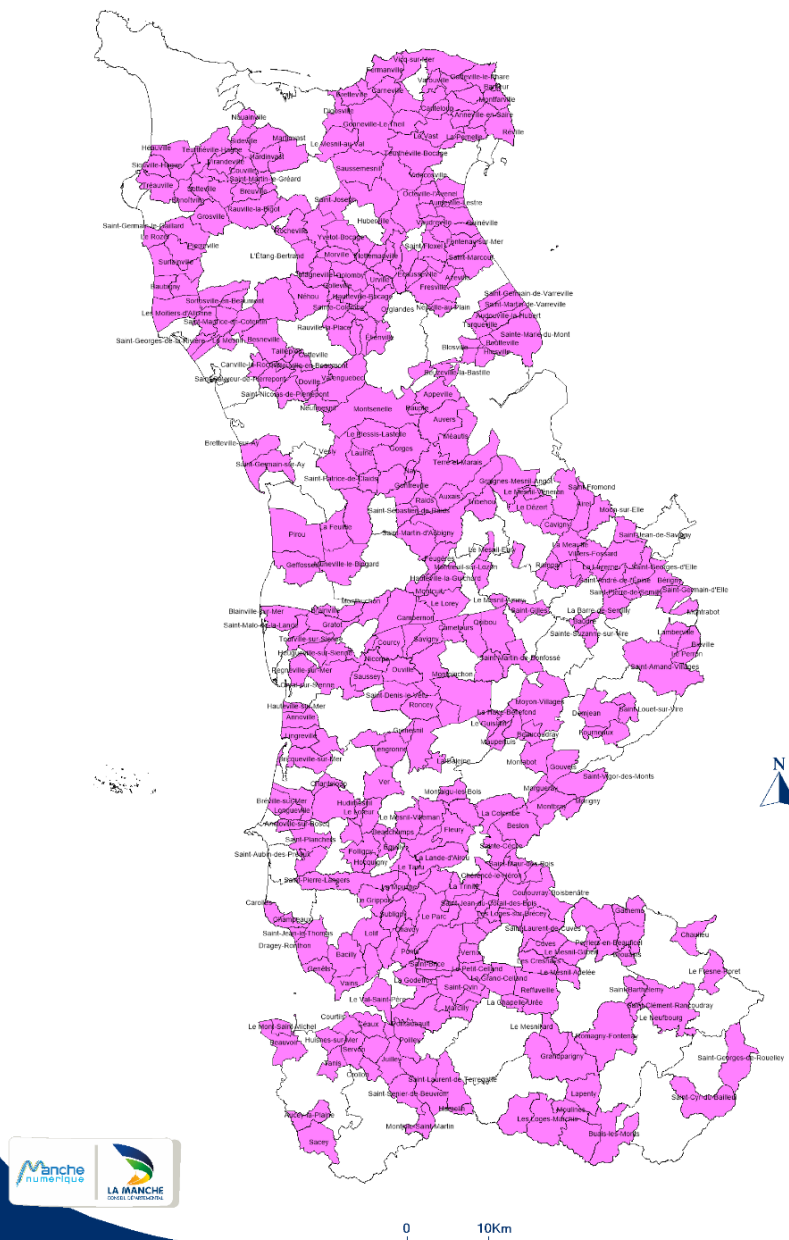
Outil de partenariat entre le Département et les 376 communes concernées parmi les 446 communes que compte la Manche.

Pour quelle finalité ?

Soutenir et accompagner la **dynamique de développement des communes rurales** du Département en cohérence avec le pôle de centralité le plus proche pour s'assurer d'une complémentarité et/ou une mutualisation des équipements.

Communes éligibles au Fonds d'Investissement Rural

Administration et Territoires - Département de la Manche



Sources : BD Topo © IGN 2011, Conseil départemental de la Manche
Réalisation : DDT - MAJ 2019

Modalités du Fonds d'Investissement Rural

- Programmation possible sur une durée de **2 ans avec une ou plusieurs opérations** sur les 9 thématiques éligibles.
- Une même commune ne peut bénéficier d'un Fonds d'Investissement Rural **tant que ses opérations inscrites dans le contrat de territoire en cours ne sont pas votées en Commission Permanente.**
- Dépôt des dossiers de candidature **au « fil de l'eau »**
- Mobilisation d'une **enveloppe annuelle de 2M €** (soit 4M € sur la période de deux ans) répartie par commune éligible à raison de **100€/habitant** (population DGF) avec un plancher de **50 000 €** et un plafond de **100 000 € ou 120 000 €** dans le cas d'une commune nouvelle de 1.200 habitants ou plus.
- Taux d'intervention du Département entre **10% et 40%** des dépenses éligibles, en accord avec le maître d'ouvrage et dans la limite des règles de finances publiques. Le taux pourra être porté à **50%** sur les projets « **habitat** », « **équipements petite enfance** » et « **aménagements d'espaces naturels** », si la commune n'atteint pas le plafond de son enveloppe globale .

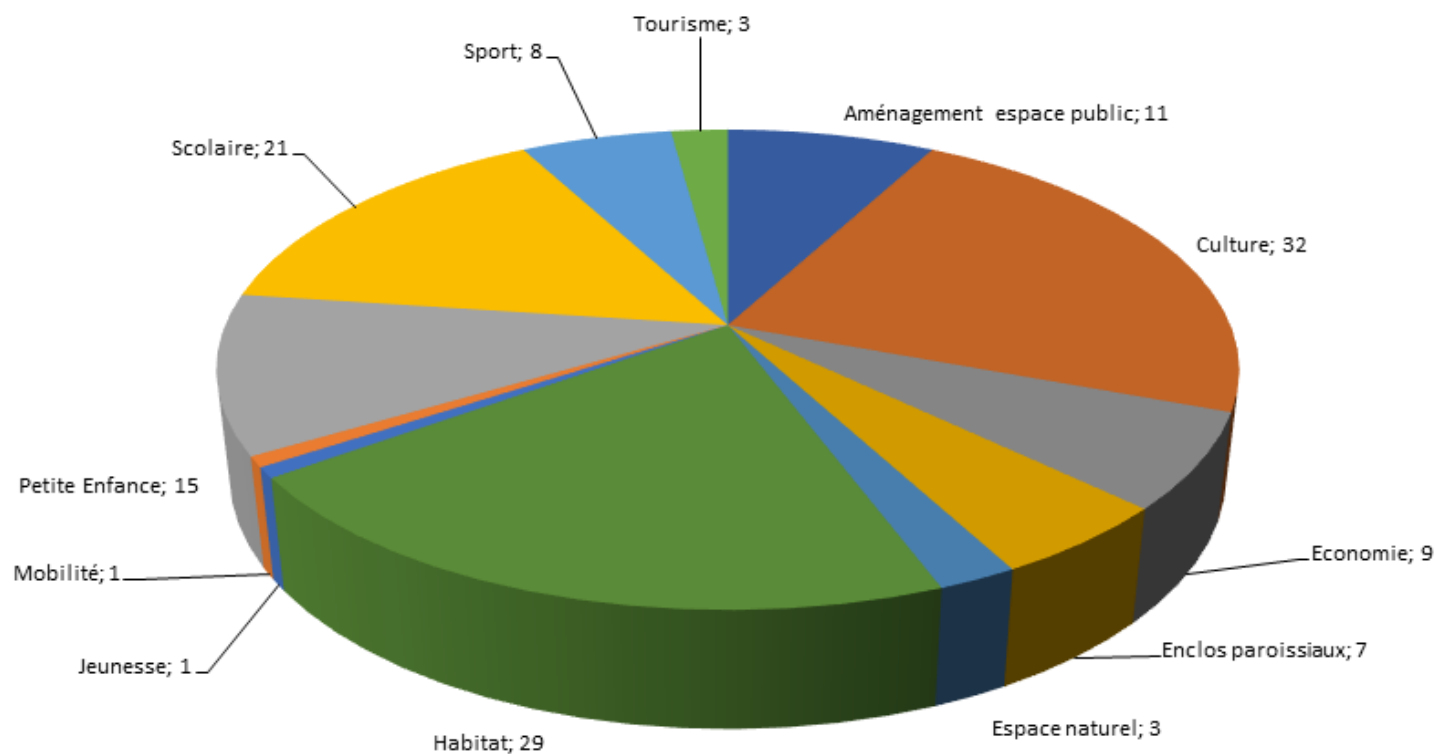
Les thématiques éligibles au Fonds d'Investissement Rural

- **Habitat dans du patrimoine communal et gîtes de groupe** : création dans du patrimoine existant, réhabilitation complète, extension et requalification de friches, viabilisation de parcelles pour créer des lotissements locatifs dans certaines communes.
- **Commerces** : création, extension, réhabilitation d'activités commerciales.
- **Locaux scolaires et cantines** (*sous réserve de validation préalable des projets par l'Inspection Académique*) : création, extension, réhabilitation.
- **Équipements périscolaires** (*en lien avec la présence d'une école sur la commune*) : salle pour les activités périscolaires, accueil de loisirs sans hébergement, garderie, plateau sportif (création, extension, réhabilitation).
- **Équipements « petite enfance »** : Relais d'Assistants Maternels, Maison d'Assistants Maternels, crèche, micro-crèche, ludothèque, aire de jeux (création, extension, réhabilitation).
- **Salles de convivialité et bibliothèques** : réhabilitation et/ou extension d'équipement existant.
- **Revitalisation des espaces publics** issue d'un travail de réflexion sur l'amélioration du cadre de vie afin de réaliser un « cœur de bourg attractif » sous réserve de la présence d'un minimum de services (commerce et/ou école)
- **Aménagements d'espaces naturels et paysagers** favorisant le maintien et le développement de la biodiversité en lien avec l'appel à projets départemental.
- **Enclos paroissiaux** avec pour objectifs de faciliter la mise en œuvre du zéro phyto, de les faire évoluer vers des espaces de vie, de préserver le patrimoine bâti, funéraire et arboré et d'assurer l'accessibilité.

Bilan à date des FIR (2017- à mars 2021)

- 101 communes ont un FIR validé au stade de la candidature
- 140 projets sur l'ensemble du Département et 82 dossiers sont individualisés
- 36 millions d'€ d'investissements
- 7,2 millions d'€ d'engagements financiers potentiels dont à ce stade 5,4 millions d'€ votés pour 3,3 M€ versés

RÉPARTITION DES DOSSIERS FIR PAR THÉMATIQUE

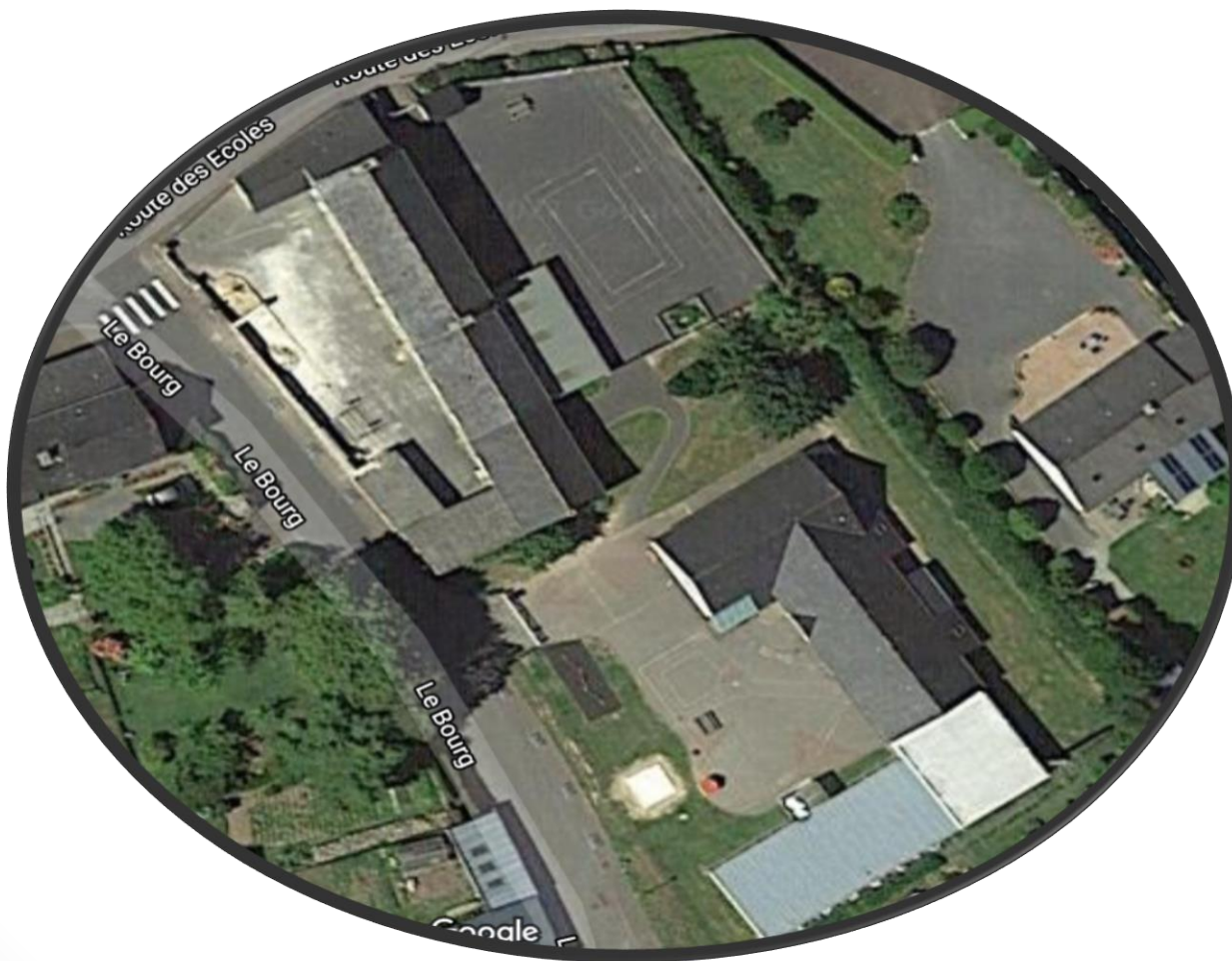


Rappel des modalités de suivi des dossiers

- 1 A partir de la date de validation de la candidature, la commune dispose de 2 ans pour un dépôt de dossier complet au stade des appels d'offres pour permettre le vote en commission permanente de la subvention définitive ;
- 2 Une fois le subvention votée, les communes doivent nous faire parvenir les factures acquittées et un état récapitulatif des mandatements signé du trésorier payeur pour le versement de la subvention ;
- 3 Aucun avenant relatif à une nouvelle opération ne sera accepté durant les 2 ans suivant la validation de la candidature. A compter de ce délai une nouvelle candidature pourra être étudiée pour un nouvel objet et une ou plusieurs opérations ;
- 4 Lors de l'inauguration des équipements, il sera demandé aux porteurs de projets de communiquer sur l'engagement financier du département (bulletin municipal, panneau financeur...).

RAUVILLE-LA-BIGOT

Aménagement d'un restaurant scolaire



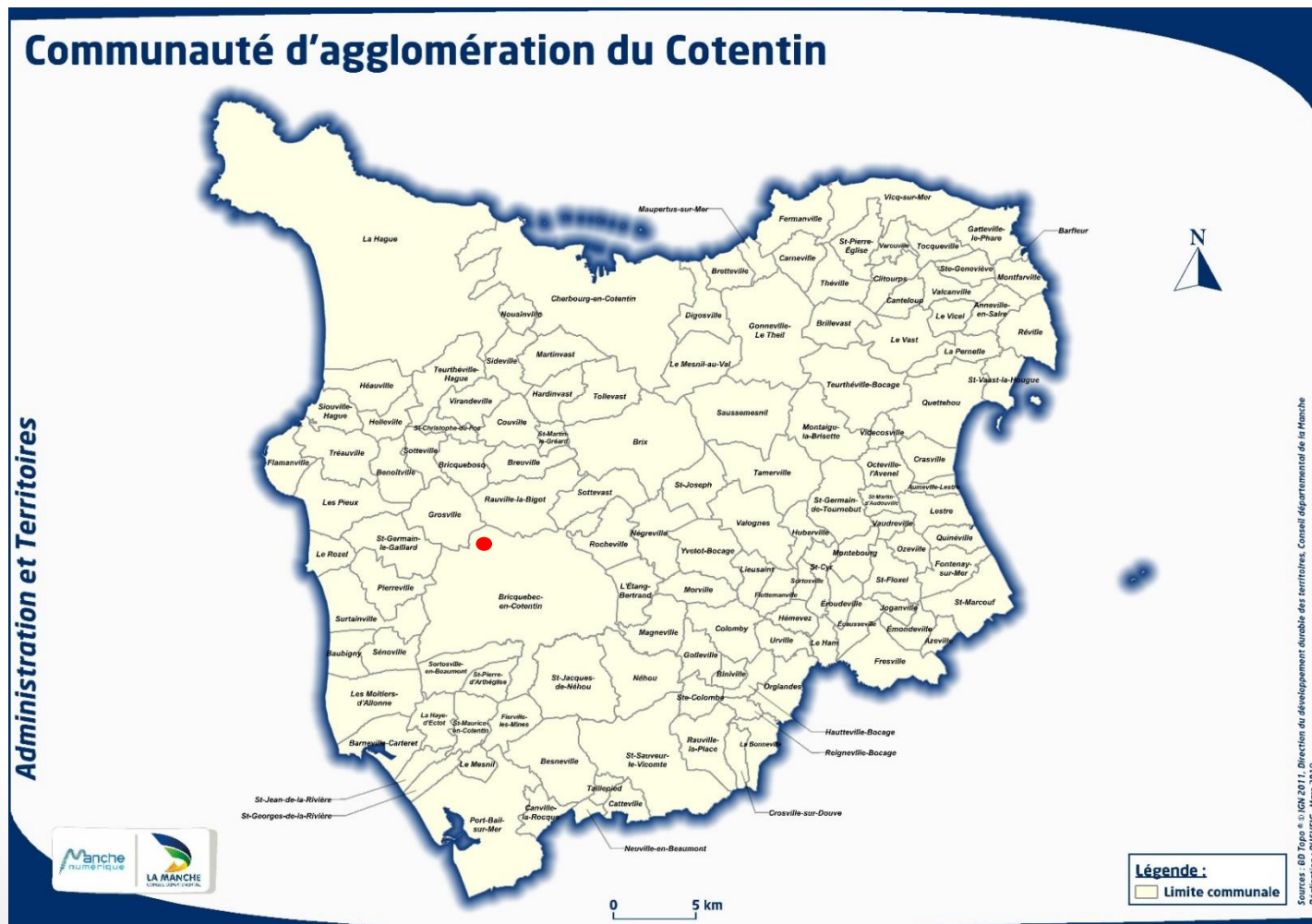
Éléments clés

Population DGF : 1205 habitants

EPCI : Communauté d'Agglomération
du Cotentin

Canton : Bricquebec-en-Cotentin

Localisation de la commune



Rauville-la-Bigot

Contexte

Rauville-la-Bigot est une commune rurale de 1 189 habitants, située sur la départementale 900 entre Bricquebec et Cherbourg, au cœur des grands chantiers comme la DCNS, la centrale de Flamanville et l'usine des Maîtres laitiers. Le cœur de bourg est notamment doté d'un ensemble de commerces, d'un cabinet infirmier et d'une maison d'assistante maternelle. Le tissu associatif de la commune est dynamique.

Les équipements scolaires communaux permettent aux rauvillais d'avoir un accès à l'école élémentaire publique de la PS au CM2 ainsi qu'à une restauration et garderie scolaire. Le bâtiment, accueillant la restauration scolaire actuelle, présente un manque d'isolation thermique et phonique. Son aménagement actuel permet un accueil restreint du nombre d'élèves, deux services sont nécessaires pour accueillir l'ensemble des demi-pensionnaires.

Descriptif du projet

Les travaux consistent en la réhabilitation d'une partie du bâtiment pour l'aménagement d'une cantine scolaire adaptée à l'effectif des élèves.

Il est prévu le remplacement : de la charpente bois et de la couverture ; des menuiseries extérieures et intérieures avec isolation thermique, le changement des revêtement sols et murs avec peinture acoustique ; la mise aux normes électrique et la plomberie ; la mise en place d'un assainissement individuel (non éligible) ; l'équipement en matériel de restauration professionnel

Calendrier de l'opération

Candidature validée en CP du 14 décembre 2020

Autorisation de commencement de travaux en date du 20 décembre 2020

Début des travaux : avril 2021

Montant estimatif du projet

Coût global du projet : 397 653 € HT



Projet qui répond au dispositif du FIR en matière d'équipement scolaire.

ENVELOPPE DE LA COMMUNE

100 000€

(sur la base d'une
population DGF de
1205 habitants –
enveloppe plancher)

SOLLICITATION FINANCIÈRE

30% du montant des
dépenses éligibles HT
dans la limite de
l'enveloppe

SUIVI DOSSIER

Validation de la
candidature en
commission permanente
du 14 décembre 2020

Validation de la
subvention définitive en
commission permanente
dans les 2 ans suivant la
validation de la
candidature sur
présentation d'un
dossier au stade des
appels d'offres

Jean MORIN

Vice-Président du conseil départemental
Délégué aux infrastructures, territoires
et l'habitat

Serge DESLANDES

Conseiller départemental en charge de
la politique territoriale

Hubert LEFEVRE

Maire de Rauville-la-Bigot

Françoise LEROSIGNOL

Conseillère départementale du canton
de Bricquebec

Christophe DAVENET

Conseiller départemental du canton
de Bricquebec